

Vox Dei s'engage à tenir compte de l'impact de ses activités sur l'environnement, à réduire au possible leurs conséquences négatives, tout en continuant à satisfaire les attentes de ses clients en matière de qualité et de services dans le respect de ses partenaires et à garantir des conditions de travail sûres pour ses employés. C'est dans cette optique et afin de répondre aux normes ISO 9'001 et 14'001 que Vox Dei procède à la mise en place d'un processus de management de la qualité et de l'environnement.

Nous sommes convaincus que les collaborateurs de Vox Dei, nos clients et nos fournisseurs ont un rôle important à jouer dans l'atteinte de nos objectifs qualités et environnementaux. C'est pourquoi nous veillons à ce que les ressources financières et personnelles indispensables, ainsi que les outils de travail nécessaires à nos collaborateurs soient à leur disposition, afin de pouvoir respecter des standards toujours plus élevés en matière de qualité et d'environnement.

Dans cette optique, nous voulons :

- ▶ développer la société et assurer sa **compétitivité** sur un marché toujours plus concurrentiel,
- ▶ développer une relation de **partenariat avec nos clients**, en leur apportant des solutions répondant au plus près de leurs besoins,
- ▶ offrir de bonnes **conditions de travail** aux collaborateurs de l'entreprise au travers d'amélioration de leur environnement de travail, de plans de formations,
- ▶ encourager l'**esprit d'équipe**, le développement et la responsabilisation de chacun,
- ▶ rechercher constamment les **meilleures solutions** (technique et/ou économique) de traitement, de gestion et de valorisation des matériaux de récupération, s'assurer que les déchets soient éliminés de manière respectueuse de l'environnement,
- ▶ placer nos efforts en matière d'environnement à un niveau garantissant le **respect de la législation** y relatif,
- ▶ **assurer les contacts** avec les pouvoirs publics et les parties intéressées,
- ▶ développer un système structuré de **gestion de l'environnement**, nous assurer que celui-ci est en accord avec nos activités et intégrer des **améliorations continues** dans le développement du processus,
- ▶ encourager et motiver le management et les collaborateurs à profiter de toutes les possibilités de **réduire les risques** existant pour l'environnement, par une **prévention des pollutions et des accidents**,
- ▶ **diminuer les impacts** sur l'environnement et apporter continuellement des améliorations, en fonction des techniques disponibles et des coûts de mise en œuvre,
- ▶ **diminuer la consommation énergétique**, tant au niveau des transports que du site d'exploitation.

Reconvilier, le 21 mars 2006

Gilles Fischer

Directeur